

Association Agir Autrement Pour La Xaintrie ,  
Lacan – 19430 Goulles  
N° de déclaration : W192002080

À Monsieur le Préfet de la Corrèze  
1,rue Souham  
19 000 Tulle

Objet : Projet d'arrêté préfectoral portant approbation du document d'objectifs du site Natura 2000 « Vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et de ses affluents » (zone spéciale de conservation)

Goulles le 7 mai 2016

Monsieur le Préfet,

C'est avec intérêt que nous avons pris connaissance des documents soumis à la consultation du public, concernant La Vallée de La Dordogne –Zone Spéciale de Conservation.

Vous trouverez ci-dessous, nos observations portant sur certains chapitres du Tome 1 du docob du projet précité.

CHAPITRE 1- PRESENTATION DU SITE (P.12) :

Il n'est pas fait mention de la Zone Natura 2000 « Vallée de La Cère et ses Affluents », laquelle est en lien direct avec la Zone Natura 2000 Vallée de La Dordogne et ses affluents ».

Cette « Vallée de la Cère » est simplement évoquée p.85 « Sites Natura 2000 à proximité du site » et p. 85-86 : « ZNIEFF et ZICO à proximité du site », ne figure pas sur les cartes, alors même que certaines communes présentes dans le site « Vallée de la Dordogne » le sont aussi dans celui « Vallée de la Cère » : Goulles, Mercoeur, Altillac, du Canton de Mercoeur en Xaintrie.

Voir p 12 du document

[http://www.eptb-dordogne.fr/public/content/files/docob\\_cere\\_et\\_affluents\\_tome\\_1vf.pdf](http://www.eptb-dordogne.fr/public/content/files/docob_cere_et_affluents_tome_1vf.pdf)

et p 13 du docob commenté ici.

Ces communes sont donc fortement engagées ce qui devrait orienter leur développement dans le sens de la protection des espaces et des sites.

## CHAPITRE 3. ACTIVITES HUMAINES ET USAGES

### 3.7 : *Autres usages liés à l'eau (p.80)*

Il n'est pas fait mention de la qualité des eaux et de leur traitement pour les agglomérations situées sur la Dordogne, par exemple : Argentat , Bort les Orgues, Neuvic, Beaulieu.

La qualité des eaux, retraitées et rejetées, interfère directement sur celle de la Dordogne.

### 3.8 : *Projets de développement sur le site ou à proximité du site Natura 2000 (p 80)*

#### a. Projet de STEP sur la commune d'Auriac :

Un projet obsolète, qui relève d'objectifs dépassés, remis au goût du jour sous le prétexte de stockage lié aux énergies renouvelables.

Un projet qui est une aberration environnementale :

- quelle biodiversité pourra se développer après un chantier pharaonique et à l'ombre de deux digues : une de 740 m de long et de 45 m de haut et une de 14000 m de long et de 15m de haut soit 1.800 000 m<sup>3</sup> de roches, de terre et de béton.
- quelle biodiversité pourra se développer avec un marnage volumineux bi-quotidien de 3 à 21 m de haut, c'est à dire avec des rives perpétuellement boueuses. Pour stocker 36 millions de m<sup>3</sup> d'eau ! et pomper et relâcher dans la Dordogne 4,3 millions de m<sup>3</sup> chaque jour !.

Contrairement à ce qui est affirmé, ce projet ne contribuera pas à la « transition énergétique » puisqu'il consommera autant qu'il produira !

**Nul doute qu'un tel ouvrage portera un coup fatal à la biodiversité des milieux aquatiques de la Vallée de la Dordogne et à la qualité de vie de ceux qui se trouveront à proximité.**

#### b. Des activités non évoquées :

Il s'agit ici d'autres activités industrielles n'étant plus en cours d'exploitation, mais ayant des incidences continues importantes sur la Dordogne et son biotope :

- 1) Pollution par l'exploitation et la lixiviation - traitement chimique - de l'uranium à Saint Pierre du Cantal en amont de Bort les Orgues (rive droite Corrèze, rive gauche Cantal), le Gioux se jette dans la Dordogne.

Voir Expertises sur le site minier de Saint-Pierre (Cantal-Auvergne) :

[http://www.irsn.fr/FR/expertise/rapports\\_expertise/Documents/environnement/IRSN\\_Rapport\\_mines\\_st-pierre-cantal\\_phase2\\_2007.pdf](http://www.irsn.fr/FR/expertise/rapports_expertise/Documents/environnement/IRSN_Rapport_mines_st-pierre-cantal_phase2_2007.pdf) , p.35.

## 2) Mines d'uranium en Xaintrie

Les anciennes mines d'uranium de Xaintrie ne sont plus en activité, mais leurs stériles sont toujours radioactifs !

1. Le stockage des stériles miniers uranifères sur le site de La Porte commune de St Julien aux Bois, site Natura2000 FR7401103.

Le traitement projeté des zones polluées par ces stériles sur les communes suivantes : Auriac, Bassignac Le Haut, Darazac, St Cirgues La Loutre, St Geniez Ô Merle, St Julien aux Bois.

Les communes non inspectées par Areva : St Martin la Méanne, St Merd Lapeau, Servières Le Château et Rilhac Xaintrie.

Toutes ces communes sont dans la zone « Natura 2000 Vallée de la Dordogne », sauf St Privat dont les cours d'eau se déversent soit vers la Dordogne, soit vers la Maronne via les autres communes.

Cette situation est sanitaire très préoccupante, les propositions d'Areva pour traiter les divers sites dont elle a la charge sont insuffisantes.

**Le stockage de tous ces stériles miniers sur le site de la Porte n'est pas envisageable.**

Il faut établir un calendrier précis **d'un enlèvement soigné de tous les déchets miniers uranifères**, à savoir, qu'ils soient transportés dans des camions containers fermés, pour être ensuite conditionnés et entreposés dans un site industriel dédié, à défaut de ne pouvoir être réintégrer dans leur sous-sol d'origine.

Pour les conséquences sur les eaux et donc sur la Dordogne, se reporter par exemple au document

[http://www.correze.gouv.fr/content/download/11885/89611/file/A78009A\\_LaPorte\\_04082015.pdf](http://www.correze.gouv.fr/content/download/11885/89611/file/A78009A_LaPorte_04082015.pdf)

p.41 :

*« Les eaux pluviales tombant en amont de la zone de travaux seront déviées afin de ne pas entraîner, en ruisselant, de matières en suspension vers le Riou Tort. Les eaux tombant au droit de cette même zone s'infiltreront préférentiellement dans le sol.....! »*

Ce n'est pas parce qu'elles s'infiltreront dans le sol, qu'elles ne rejoindront pas le Riou Tort !

p.42 :

*« En cas de fortes précipitations durant les travaux, un suivi resserré de la qualité des eaux du ruisseau Riou Tort pourra être mené en aval du site..... »*

Reconnaître qu'il y a risque c'est mieux ! mais le limité à la phase des travaux est un peu réducteur !

P.44 :

*« Le risque, en cas de fortes précipitations en phase de chantier, d'entraînement de particules vers les eaux de surface. Un suivi resserré de la qualité des eaux du ruisseau Riou Tort pourra dans ce cas être mené en aval du site afin d'en confirmer l'absence d'impact. »*

Ce qui s'appelle connaître le résultat avant d'avoir pris les mesures !

## 2. Autres sites liés à cette activité et ayant une incidence sur la Dordogne :

L'ensemble des pollutions des cours d'eau par les stériles miniers uranifères est constitué d'abord par le fait que ces derniers transitent à travers les anciennes mines à ciel ouvert inondées, puis voyagent sur le plateau en traversant les sites, les remblais et les pâturages, eux-mêmes pollués par ces stériles.

St Julien aux Bois :

Site du Jaladys, mine à ciel ouvert inondée : percolation des eaux dans le sous sol.

Auriac :

Site de La Besse, mine à ciel ouvert inondée percolation dans les sous-sol, et dans les ruisseaux du Pré Bos et de la Rochette, ce dernier traverse le site pour se rendre jusqu'au Jaladys à St Julien aux Bois. Voir P :19 et 20

[http://www.irsn.fr/FR/connaissances/Environnement/expertises-locales/sites-miniers-uranium/Documents/IRSN\\_Sites-miniers-Correze\\_RT-2011-018.pdf](http://www.irsn.fr/FR/connaissances/Environnement/expertises-locales/sites-miniers-uranium/Documents/IRSN_Sites-miniers-Correze_RT-2011-018.pdf)

Siaep du Puy du Bassin captage d'eau potable en zone de stériles contaminés !

Fontaine du Château de Vialaure , La Besse ,contaminée.

St Geniez-ô-Merle et St Privat :

Les cours d'eau La Glane de Malesse et la Glane de St Privat se jettent dans la Maronne se chargeant de résidus en traversant les sites pollués .

Bassignac le Haut :

Les chemins contaminés sont très proches des rives de la Dordogne : lieux dits Combenègre, Ymons (ruissellement).

Inventaire non exhaustif, se reporter à celui réalisé par communes et à la cartographie sites miniers, stériles - bilans de fonctionnement - DREAL Limousin

<http://www.limousin.developpement-durable.gouv.fr/cartographie-sites-miniers-steriles-bilans-de-a975.html>

Nos remarques ne font état ici « que » des cours d'eaux..... !

L'absence d'avis sur cette question dans les documents proposés à la consultation dans le cadre de Natura 2000 laisse supposer que ce type de pollution n'aurait pas de conséquences sur la Dordogne et les espèces qui s'y trouvent. Il n'en est rien, la chaîne végétale et animale est contaminée. L'absence d'étude épidémiologique sur la population, dispense évidemment d'en réaliser une sur les animaux, c'est le règne du déni !

c. Des projets en gestation :

Porcherie de Monceaux sur Dordogne :

L'agrandissement de la porcherie de Monceaux sur Dordogne, EARL du Chassang, a été autorisé.

Dans cette porcherie-usine (animaux fermés), d'une capacité de 1020 animaux, le lisier est stocké dans des fosses ou citernes couvertes avec une contenance équivalente de deux mois minimum ; il est donc évacué en camion-citerne par le village de Monceaux, pour un épandage dans les champs, donc dans les sous-sols, et par la suite dans les eaux de ruissellement. Cette installation donne encore un signal négatif.

Zones d'Éoliennes Industrielles

Bien qu'à ce jour il n'existe pas d'implantation d'éoliennes dans le lit de la Dordogne, qui à déjà fort à faire avec ses barrages, plusieurs projets de parcs éoliens industriels sont à l'étude sur les deux rives de la Dordogne. Leurs réalisations auront inévitablement des conséquences sur cette dernière.

Par leur gigantisme, leur intégration paysagère est très discutable en regard de l'authenticité de nos territoires.

La randonnée (Paragraphe 3.6.5) qui est un vecteur de sensibilisation à la protection des sites, s'accommode mal de l'artificialisation des terres et de l'urbanisme industriel qui brouillent le message et la perception des lieux. Ces zones industrielles éoliennes donnent un signal négatif aux visiteurs qui les voient et les traversent, sont mal perçues par la population locale attentive aux méfaits de l'industrie et sont donc incompatibles avec un environnement préservé dans son ensemble.

La présence des captages d'eau dans les aires d'implantation des engins ainsi que les remontées de nappes lors de la construction de leurs volumineuses fondations interfèrent dans l'écoulement naturel des eaux. Ces chantiers et toutes les autres interventions induites font craindre un assèchement des zones humides protégées à proximité.

L'implantation de ces gigantesques machines dans les sites nourriciers de l'avifaune, dans les prairies serpenticoles, portera atteinte une fois de plus aux espèces protégées chiroptères et oiseaux qui se trouvent dans ces espaces à proches de la Dordogne et sont partie intégrante de son écosystème.

En conclusion, toutes ces activités industrielles sont nuisibles à l'environnement et aux humains qui s'y trouvent. Elles perpétuent leurs nuisances, avec pour conséquence les perturbations et dégradations, notamment étudiées et constatées dans les docob de la vallée de la Dordogne, auxquelles doivent être rajoutées toutes celles omises.....

La zone Natura 2000 Vallée de la Dordogne et son classement, ne doit pas être un prétexte pour faire accepter d'autres projets nocifs dénoncés dans nos observations , elle ne doit pas se réduire à une vitrine attractive qui cacherait des destructions bien plus pérennes et durables, certaines étant déjà cruellement visibles ! Elle ne doit pas servir de variable d'ajustement à des industriels qui usent de la doctrine « éviter - réduire - compenser » manipulée comme un passe-droit.

**Il n'y a pas de respect de l'environnement sans respect de l'homme qui l'habite.**

L'accumulation de sites déjà pollués, non traités efficacement, auxquels s'ajoutent des projets délétères, compromettra à terme le renouvellement et le Classement Unesco en réserve de biosphère de la vallée de la Dordogne.

Est-ce cela qui est recherché ?

Vous souhaitant bonne réception de la présente, et vous remerciant par avance de l'attention que vous ne manquerez pas d'apporter à notre dossier, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre considération distinguée.

Marie Maugein  
Présidente